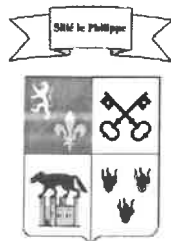


Département DE LA SARTHE



MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

16 juin 2023

Procès-verbal

1	Ajout d'un point à l'ordre du jour	Procès-verbal de séance
2	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
3	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 12 mai 2023	Procès-verbal de séance
4	Budget principal_ Exercice 2023_Remboursement anticipé d'un emprunt	Délibération n°032/2023
5	Acquisition de parcelles "rue de la Liberté"	Délibération n°033/2023
6	Assainissement collectif	
	6.1. Rapport annuel du délégataire SUEZ 2022	Délibération n°034/2023
	6.2. Schéma directeur d'assainissement_Consultation pour le choix d'un maître d'œuvre	Délibération n°035/2023
7	Validation de devis_Travaux école René Langlais	Délibération n°036/2023
8	Rénovation énergétique des bâtiments communaux_Etude de faisabilité géothermique	Délibération n°037/2023
9	Décisions prises par la Maire	
	9.1. Droit de Préemption Urbain	Procès-verbal de séance
	9.2. Devis validés	Procès-verbal de séance
10	Informations diverses	
	10.1. Ressources humaines	Procès-verbal de séance
	10.2. Cantine scolaire_Portail famille	Procès-verbal de séance
	10.3. Assainissement collectif_Contrat de concession du service public d'assainissement collectif	Procès-verbal de séance
	10.4. Travaux	Procès-verbal de séance
11	Questions diverses	Procès-verbal de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/06/2023

Date d'affichage : 12/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize juin, à vingt heures cinq minutes.**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 11

M. Robert BLOT, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU, Mme Gaëlle PROD'HOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE, M. Charly TERTRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 3

Mme Liliane MECHE

M. Guy PRUDHOMME

Mme Dora VIGNAIS

ABSENT(S) : 1

Mme Isa BOURGOIN

POUVOIR(S) : 1

Mme Liliane MECHE donne pouvoir à M. Robert BLOT

VOTANTS : 12

1. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Mme la Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux_Etude de faisabilité géothermique (point n°8).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et de la représentée :

- D'ACCEPTER l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

2. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000).

Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle DUJARDIN.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2023

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 12/05/2023, envoyé par email le 12/06/2023.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

4. BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2023 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT

En 2010, la commune a contracté un emprunt pour équilibrer les finances de la commune et permettre de financer de nouvelles dépenses en matière d'investissement (Délibération du 08/06/2010).

Mme la Maire rappelle les conditions de ce prêt accordé par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine :

N° : 00067620879
 Montant : 90 000 €
 Durée : 180 mois (15 ans)
 Périodicité : trimestrielle
 Taux : 3,75 %
 Date début : 02/07/2010
 Barème révisable

Au vu de la situation économique actuelle et des taux qui augmentent, Mme la Maire a demandé à la banque si un passage à taux fixe était envisageable. Le Crédit Agricole a refusé.

Après accord de la Trésorerie, le Conseil Municipal a validé le 03/03/2023 le remboursement par anticipation de cet emprunt (Délibération n°006/2023) avec un décompte arrêté au 15/02/2023.

Suite à un traitement tardif du mandat, l'échéance du 20/03/2023 a été demandée par la banque. Le décompte arrêté le 15/02/2023 n'étant plus correct, la banque a donc retourné les fonds versés par la commune. L'échéance du 20/06/2023 sera également prélevée.

La banque a renvoyé un nouveau décompte arrêté au 26/06/2023.

Vu la proposition du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et de la représentée :

- DE DECIDER de rembourser par anticipation l'emprunt n°00067620879 de 90 000 € contracté en 2010 selon les modalités suivantes :

- Capital restant dû : 13 748,13 €
- Intérêts normaux et diff. : 8,41 €
- Indemnisation financière : 34,37 €
- Indemnisation de remboursement anticipé : 85,93 €
- TOTAL A REGLER : 13 876,84 €
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal 2023 ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°006/2023.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°032/2023

5. ACQUISITION DE PARCELLES "RUE DE LA LIBERTE"

Mme la Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le 04/03/2022 l'acquisition des parcelles AH30, AH31 et AH32 (Délibération n°007/2022).

Suite à la division et à la renumérotation de ces parcelles, la SELARL Offices de l'Est Manceau a demandé une modification de la délibération. Le Conseil Municipal a donc redélibéré le 12/05/2023 (Délibération n°031/2023).

Or, il s'avère que les noms de parcelles sont erronés. Il est donc nécessaire de reprendre une nouvelle délibération.

- La parcelle AH 30 est devenue AH 48.
- La parcelle AH 31 est devenue AH 50.
- La parcelle AH 32 est devenue AH 53.

Pour permettre deux régularisations, la collectivité doit acquérir deux bandes de terre le long de la rue de la Liberté :

- Parcelle AH 48 : 3 m² cédés à la commune par le riverain pour permettre l'élargissement du trottoir ;
- Parcelles AH 50 et AH 53 : 12 m² de trottoir actuellement dans le domaine privé, rétrocédés par le riverain à la commune pour rentrer dans le domaine public afin de permettre une régularisation d'alignement datant des années 1990.

Les propriétaires de ces parcelles acceptent de les céder à la commune pour 1 € symbolique.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et de la représentée :

- DE VALIDER l'acquisition de :
 - 3 m² sur la parcelle AH 48 pour 1 € symbolique
 - 12 m² sur les parcelles AH 50 et AH 53 pour 1 € symbolique
 TOTAL de la vente = 2 € ;
- D'ACCEPTER le paiement des frais notariés s'y afférent ;
- D'AUTORISER Mme la maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°031/2023.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°033/2023

6. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

6.1. Rapport annuel du délégataire Suez 2022

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que SUEZ EAU FRANCE a fait parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2022 relatif au contrat de Délégation de Service Public (DSP) Assainissement de la commune, envoyé par email avec la convocation.

Présentation de quelques chiffres clés parus dans ce rapport :

- Durée du contrat : 10 ans soit du 01/01/2014 au **31/12/2023**

- Réseau total d'assainissement : 8,2 km
- Stations de traitement des eaux usées : 2 (Lagune Hameau de Chanteloup et Station d'épuration rue Neuve)
- Postes de relèvement : 4 (Croix du Chaple, Lotissement Montaigu, Passay et rue du Vivier)
- Pluviométrie : 480 mm (2021 : 577 mm)
- Linéaire de réseau curé : 0 ml (2021 : 690 ml)
- Volume d'eau traité : 39 401 m³ (2021 : 67 734 m³)
- Boues évacuées : 16,88 TMS (2021 : 11,93 TMS)
- Volume d'eau facturé : 25 749 m³ (2021 : 29 759 m³)
- Nombre de clients en assainissement collectif : 369 (2021 : 366)
- Tarif : 3,7158€ TTC / m³ sur la base d'une facture de 120 m³ (2021 : 3,50 TTC/m³)
- Taux d'impayés : 0,13 % - 152,32 € (2020 : 1,15 % - 1 383,59 €)
- Récapitulatif des travaux :
 - Linéaire des réseaux inspectés (inspections télévisées) : obligation contractuelle soldée en 2020, jusqu'à 2023 s'effectuera sur devis
 - Curage réseau : 0 ml (2021 : 690 ml)
 - Enquête de conformité de branchement (vente et hors vente) : 21 (2021 : 10)
 - Conformité annuelle globale (lagune et STEP) : oui

Le Conseil Municipal en prend acte.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°034/2023

6.2. Schéma directeur d'assainissement Consultation pour le choix d'un maître d'œuvre

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de lancer un schéma directeur d'assainissement pour avoir une vision plus globale du réseau et du fonctionnement du système d'assainissement de la commune afin de prévoir les investissements nécessaires dans les prochaines années.

Les objectifs majeurs seront d'identifier :

- les travaux à effectuer sur le réseau pour limiter les entrées d'eau parasites ;
- les investissements à faire pour garantir la performance des traitements sur les ouvrages épuratoires.

Une consultation doit être lancée pour sélectionner un bureau d'études en capacité de réaliser le schéma directeur.

Mme la Maire s'est donc rapprochée de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Collectivités Conseils de Mont-Saint-Aignan (76), qui nous accompagne actuellement dans le cadre du renouvellement de la DSP assainissement collectif, pour réaliser le cahier des charges de sélection du bureau d'études. Le montant de cette prestation s'élève à 5 300,00 € H.T.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne financièrement les collectivités pour réaliser des études de diagnostic et d'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées, à hauteur de 50 % maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et de la représentée :

- D'AUTORISER Mme la Maire à lancer une consultation afin de sélectionner un bureau d'études pour réaliser le schéma directeur d'assainissement de la commune ;
- DE LUI DONNER POUVOIR pour signer les actes nécessaires au déroulement de la procédure, permettant au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du prestataire pour la réalisation de l'étude ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à valider l'offre de l'AMO Collectivités Conseils de Mont-Saint-Aignan (76) pour un montant de 5300,00 H.T. ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°035/2023

7. VALIDATION DE DEVIS TRAVAUX ECOLE RENE LANGLAIS

Le revêtement en sol souple des deux classes et du bureau du directeur du bâtiment 2 de l'école René Langlais est usé. Il doit être remplacé.

La commune a sollicité plusieurs prestataires pour réaliser des propositions tarifaires avec un revêtement type carrelage :

- Entreprise Maçonnerie Mancelle SOYER de Sillé-le-Philippe (72) : 15 150,79 € H.T.
- BLONDEAU carrelages de Montfort-le-Gesnois (72) : 16 279,44 € H.T.
- TAVANO Bâtiment de La Flèche (72) : 19 172,24 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et de la représentée :

- DE RETENIR la proposition la moins-disante de l'entreprise Maçonnerie Mancelle SOYER de Sillé-le-Philippe (72) pour un montant global de 15 150,79 € H.T. (18 180,95 € T.T.C.) ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°036/2023

8. RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX ETUDE DE FAISABILITE GEOTHERMIQUE

Mme la Maire rappelle que lors de la séance du 25/11/2022, le Conseil Municipal a autorisé le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2023 pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Par ailleurs, Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a aussi déposé une demande de subvention au titre du Fonds vert "Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires" le 17/05/2023.

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	119 121,67 € (20%)
Fonds européens (à préciser)	
DETR / Fonds vert	297 804,17 € (50%)
FNADT	
Conseil régional	25 082,50 € (4,2%)
Conseil départemental	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds Chaleur	153 600,00 €
TOTAL	595 608,33 €

Le 24/05/2023, Mme la Maire accompagnée de 3 adjoints ont visité la BETEG d'Orée d'Anjou (49) qui alimente par géothermie plusieurs bâtiments communaux (forme de réseau de chaleur avec une pompe à chaleur par bâtiment).

Mme la Maire propose au Conseil municipal de réaliser une étude de faisabilité pour alimenter par une installation géothermique un ensemble de bâtiments communaux via un réseau de chaleur ou une BETEG (Boucle d'Eau Tempérée alimentée Énergétiquement par une ressource Géothermique) et de faire appel au marché à bons de commande du Département de la Sarthe.

Mme la Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département, lors de sa commission permanente du 08/07/2022, d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études dans le cadre du contrat territorial ADEME.

Le coût de cette opération est estimé à 8 532,00 € H.T.

Conformément à la décision du Conseil départemental du 08/07/2022, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût, soit un montant de 2 559,60 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et de la représentée :

- DE CONFIRMER que le projet d'étude pour 8 532,00 € H.T. est conforme à l'objet de la demande de la commune ;
- DE SOLLICITER le Département pour la réalisation de l'étude ;

- D'ACCEPTER de participer à 30 % du coût de l'étude ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°037/2023

9. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

9.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente des biens situés au :

- 5 rue de la Liberté
- 13 rue de Beaufay

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

9.2. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
BERGER LEVRAULT	MAIRIE	Abonnement portail BL Enfance 2023	1 050,00 €	1 260,00 €
LECLERC	SALLE POLYVALENTE	Achat smartphone astreinte salle polyvalente	124,17 €	149,00 €
CITEOS	VOIRIE	Rénovation éclairage publique centre bourg - Échéance n°1	42 117,30 €	50 540,76 €
ADEQUAT	VOIRIE	Achat panneaux signalisation	997,97 €	1 197,56 €
			44 289,44 €	53 147,32 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
SAS JOUSSEAU	ATELIER	Achat fournitures non stockées		15,79 €
LECLERC	ATELIER	Achat fournitures non stockées		36,29 €
COLAS	VOIRIE	Enrobés à froid		179,40 €
GASCHE	ATELIER	Achat pneus Tondeuse ISEKI		159,54 €
DISTRICO	ATELIER	Achat équipements de travail (pantalons, chaussures de sécurité, parka...)		959,29 €
BOLLORE	ATELIER	Remplissage cuve atelier		752,60 €
				2 102,91 €
CANTINE				
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01 au 30/04/2023		1 769,28 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01 au 31/05/2023		3 023,60 €
LECLERC	CANTINE	Achat matériel divers		11,00 €
BENARD	CANTINE	Réparation armoire froide		423,59 €
				5 227,47 €
ECOLE				
CDC LE GESNOIS BILURIEN	PERISCOLAIRE	Remboursement mise à disposition agent_ 1 ^{er} trimestre		1 478,32 €
FOUSSIER	ECOLE	Achat divers matériels pour réparation		183,46 €
OPEN DIGITAL EDUCATION	ECOLE	Abonnement année scolaire 2023/2024 Espace numérique de travail e-primo		259,56 €
SAM	ECOLE	Curage canalisation + intervention		288,00 €
ORAPI HYGIENE	ECOLE	Achat produits d'entretien		493,68 €
KONICA MINOLTA	ECOLE	Imprimante/Photocopieuse _ Relevés de pages		112,73 €
				2 815,75 €
MAIRIE				
LA POSTE	MAIRIE	Affranchissement divers courriers envoyés en RAR		29,79 €
GROUPAMA (Assurances)	ADMINISTRATION	Contrat Renault master 2023		825,08 €
FOUSSIER	MAIRIE	Achat mitigeur		116,05 €
IPL IMPRIMEUR SARL	ADMINISTRATION	Impression magazine "Regards" n°14		1 029,60 €
ORAPI HYGIENE	MAIRIE	Achat produits d'entretien		58,32 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Formation pour 1 agent "Sauveteur Secouriste du Travail"		88,50 €
KONICA MINOLTA	MAIRIE	Imprimante/Photocopieuse _ Relevés de pages		308,47 €
SEDI	MAIRIE	Achat fournitures administratives		76,80 €
LERIVEREND	ADMINISTRATION	Visite médecin agréé pour un agent		55,00 €
				2 587,61 €
SALLE POLYVALENTE				
FOUSSIER	SALLE POLYVALENTE	Achat serrure pour porte		116,05 €
BENARD	SALLE POLYVALENTE	Réparation lave-vaisselle		329,59 €
				445,64 €
AUTRES SERVICES				
CAUE	ADMINISTRATION	Formation M. HY "Jardiner sa ville et son village"		80,00 €
SAGALAB	HALLE AUX SPORTS	Contrôle panier baskets (Halle aux sports, city stade, école et terrain extérieur)		1 037,40 €
MAUDET	HALLE AUX SPORTS	Achat de chaux + engrais pour le terrain de football		664,38 €
SACOR MUSIC	DIVERS	Cérémonie du 8 mai		200,00 €
PYROCONCEPT	DIVERS	Achat de lampions + bougies pour la retraite aux flambeaux du 14/07		113,38 €
LECLERC	DIVERS	Achat fêtes et cérémonies		129,19 €
COUPES PATARD	DIVERS	Achat 3 coupes pour course de vélos du 25/05		36,20 €
SAS JOUSSEAU	DIVERS	Achat fêtes et cérémonies		29,72 €
MAUDET	JOURNEE CITOYENNE	Achat ciment, gravillon et sable		69,53 €
La Miette de Pain SARL	JOURNEE CITOYENNE	Achat fêtes et cérémonies		37,60 €
PROMOCASH	JOURNEE CITOYENNE	Achat fêtes et cérémonies		195,84 €
EPI Service	JOURNEE CITOYENNE	Achat fêtes et cérémonies		35,80 €
TOUCHARD	ADMINISTRATION	Achat fleurs pour sépulture		60,00 €
BRICOMAN	JOURNEE CITOYENNE	Achat matériel divers		241,60 €
				2 930,64 €
				16 110,02 €

10. INFORMATIONS DIVERSES

10.1. Ressources humaines

○ *Service administratif*

▪ **Arrêt maladie d'un agent administratif**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent administratif est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 03/03 ; prolongation jusqu'au 16/07/2023 inclus.

10.2. Cantine scolaire Portail famille

Dans le cadre de l'installation du nouveau logiciel de gestion Segilog Berger-Levrault qui s'effectue depuis le début de l'année, un Portail BL citoyen va être déployé pour la rentrée 2023.

Ce Portail permettra de dématérialiser les démarches pour l'inscription au service de la restauration scolaire.

A partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, connecté à Internet, les familles pourront :

- Réaliser l'inscription administrative de leur enfant ;
- Réserver les repas ;
- Gérer les absences ;
- Consulter des documents (factures, communications, pièces justificatives...) ;
- Être informées sur l'actualité (semaine du goût, repas à thèmes...) ;
- Consulter les menus ;
- Consulter les informations liées à la commission cantine.

Pour cela, les familles devront créer un compte sur le Portail dont le lien est indiqué ci-dessous :

<https://portail.berger-levrault.fr/mairiesillelephilippe/accueil>

Ce portail sera accessible d'ici la fin juin. Un email d'information contenant un guide d'utilisation sera envoyé à chaque famille.

La page d'accueil du Portail est présentée aux élus.

10.3. Assainissement collectif Contrat de concession du service public d'assainissement collectif

Mme la Maire rappelle que, lors du Conseil du 16/12/2022, le principe du recours à une procédure de concession de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif pour la commune de Sillé-le-Philippe a été adopté. Le conseil l'a autorisé à procéder à la publicité et au recueil des offres et à la négociation de celles-ci conformément aux articles L. 1121-1 et suivants du code de la commande publique et L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (Délibération n°075/2022).

L'avis de concession en procédure ouverte a été mis en ligne le jeudi 8 juin. Les candidats intéressés ont jusqu'au lundi 10 juillet à 16h00 pour déposer leur offre.

Une visite des installations a été organisée le jeudi 15 juin à 10h00.

10.4. Travaux

○ *Création et réfection de l'éclairage public du centre bourg de Sillé-le-Philippe*

Les travaux ont débuté le 30/03/2023 rue du Chaple et au stade.

Les travaux ont repris cette semaine.

○ *Travaux de voirie rue des Courtils et rue de la Gare + carrefour des Courtils*

Les travaux sont terminés.

Une reprise doit être effectuée par l'entreprise COLAS suite à un affaissement de la voirie, côté gauche (direction carrefour de Passay).

L'entreprise COLAS doit également intervenir au niveau de l'embranchement de l'église (soulèvement de pavés).

11. QUESTIONS DIVERSES

M. Hervé TARRADE propose que la commune candidate à nouveau au dispositif "Argent de poche" proposé par la Communauté de Communes le Gesnois Bilurien, début 2024.

Une première réunion regroupant les correspondants défense (CORDEF) a eu lieu le 15/06/2023 à Saint-Cosme-en-Vairais. Une présentation du rôle du correspondant de défense sera effectuée lors d'un prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 22 heures 55 minutes.
Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par la Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire



Mme Marie-Noëlle DUJARDIN
Secrétaire de séance

